

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 4 avril 2016, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Ville de Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à rendre conforme un garage existant ayant une marge latérale de 0,88 mètre contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit une marge de recul minimale de 1,0 mètre de la ligne latérale du terrain lorsqu'il n'y a pas d'ouverture dans le mur du bâtiment complémentaire.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 505, rue Blondeau

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 4^e jour de mars 2016.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 16 mars 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 4 mars 2016.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA